
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR24.30PR
concernant
le budget pour l'année 2025**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 11, 19, 26 et 28 novembre 2024 pour l'étude du budget 2025.

Elle était composée, de Raluca VILLARD, Laurent ROQUIER, Olivier JAQUIER, Ervin SHEU, Juan Antonio RAMIREZ, Françoise PANASCI, Layla OUTEMZABET, excusée et remplacée par Ella-Mona CHEVALLEY et de la soussignée, présidente, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée le 11 et le 19 novembre 2024 de Fabrice WEBER, chef du Service des finances, et le 26 novembre de Pierre DESSEMONTET, Syndic, et Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions pour la présentation détaillée du budget, de sa mise en perspective et des éclaircissements apportés.

Généralités :

C'est un budget 2025 dans la ligne des précédents budgets que nous présente la Municipalité. Il propose un excédent de charge à hauteur de CHF 10 mio, respectivement de CHF 9 mio si le Conseil communal accepte l'amendement que la Municipalité proposera sur la facture sociale. La marge d'autofinancement, bien que mince, reste positive. Son élaboration s'est faite pour la 2ème fois sur MCH2, dans le contexte des nouvelles règles de la péréquation intercommunale vaudoise, de la baisse du prix des énergies, et du changement d'horaire CFF.

Le budget 2025 est impacté par l'augmentation de la facture sociale, l'augmentation des coûts des transports publics et la baisse de revenu liée à la baisse du prix des énergies. Néanmoins il propose un renforcement des places d'accueil de jour, une réévaluation des salaires du personnel éducatif du réseau d'accueil de jour, des mesures d'accompagnement du tissu associatif culturel, des actions de dynamisation du centre-ville et la création d'un nouveau Service PON afin de faciliter l'accès aux prestations de l'administration par la population.

Méthodologie d'élaboration du budget :

Le budget 2025 a été élaboré par enveloppe par service, comme en 2024, mais cette fois, les demandes de postes ont été incluses dans les enveloppes, alors que jusque-là, il s'agissait de deux processus distincts. Cela a l'avantage certain de permettre aux services de maîtriser leurs besoins et de les organiser de manière cohérente. Leurs choix se sont globalement portés en priorité sur l'augmentation des postes.

Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise :

Avec l'entrée en vigueur de la NPIV (Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise) en janvier, la Ville d'Yverdon sera gagnante, mais moins qu'espéré (+ CHF 625'000.- francs au lieu d'environ 2 millions). En effet, la prévision de la facture de la cohésion sociale est passée de 747 à 821 millions de francs pour les communes, soit CHF 2,6 millions de plus pour Yverdon, ce qui est une mauvaise surprise pour la Ville.

Avec cette nouvelle péréquation la Ville d'Yverdon touche CHF 47 mios¹ et en verse CHF 28,63 mios² pour la cohésion sociale et CHF 905'000.-³ pour la facture policière. Le solde de plus de CHF 17 millions et donc largement positif. Il faut toutefois prendre ces chiffres avec prudence, car ces prévisions ne pourront être confirmées qu'au terme de la première année de péréquation. Avec la NPIV, la facture policière des communes délégatrices augmente très fortement, jusqu'à doubler. Avec la PNV, la facture d'Yverdon reste stable. On pourrait donc voir des communes revenir chez nous ces prochaines années.

Participation à la cohésion sociale :

Les estimations du montant qui sera dû par la Ville d'Yverdon à la participation à la cohésion sociale ont fortement varié entre l'établissement des premières grandes lignes de ce budget, la distribution des enveloppes à chaque service, la finalisation du budget et encore ces dernières semaines pendant les discussions de la COFI. En effet, les bases de calcul de l'Etat de Vaud n'ont pas été les mêmes que celles des communes. La Municipalité a donc dû adapter ses prévisions à plusieurs étapes de travail clé de la construction du budget, ce qui n'a pas rendu l'exercice facile.

Les travaux de la Commission des finances du Grand Conseil ont permis un dernier rebondissement et c'est finalement un montant de CHF 1 mio plus bas que budgété qui sera demandé par le Canton à notre Ville. La participation à la cohésion sociale sera donc finalement de CHF 27'630'000.- contre les 28'630'000.- portés au budget en page 70. **La Municipalité proposera un amendement au budget pour diminuer de CHF 1 mio la fonction 93001.3621.00 Participation à la facture sociale.**

Transport urbain :

Les importants changements des horaires CFF à partir du 15 décembre auront un impact important sur les lignes Travys. Plusieurs lignes de bus doivent être réorganisées pour s'adapter aux nouvelles cadences CFF, mais aussi pour pallier la suppression de 3 arrêts de trains. Cela se traduit par une hausse importante du budget des transports urbains. L'augmentation est de 21.5%, le montant passant de CHF 5,33 millions au budget 2024 à CHF 6,47 millions au budget 2025⁴ (+ CHF 1.14 mio) et ceci malgré une faible augmentation de l'offre (5% d'augmentation des km mais 10% aux coûts/km).

A noter que les coûts des transports publics urbains sont compensés à hauteur de 56.5% par le volet des charges particulières des villes dans le cadre de la nouvelle péréquation intercommunale Vaudoise (NPIV). Le calcul du Canton se base sur un taux de 60% pondéré par le nombre d'habitants, ainsi Yverdon obtient 56.5%. Le Canton a prévu d'ajuster la méthode de calcul si nécessaire après 5 ans.

Recettes fiscales :

Les estimations quand aux recettes fiscales sont en hausse et c'est une bonne nouvelle.

Une forte augmentation du nombre de frontaliers (5% sur le dernier trimestre), augmentera les recettes des impôts sur les frontaliers de CHF 550'000.-.

Globalement, les recettes fiscales devraient augmenter de CHF 3,5 mio (+5%), ce qui nous amènerait à CHF 74,8 mios⁵, qui est un montant record pour Yverdon.

¹ Voir p. 26 > 93000 Péréquation financière

² Voir p. 70 > 93001 Prévoyance sociale

³ Voir p. 74 > 11101.3611.02

⁴ Voir p. 46 > 62910.3635.00

⁵ Voir p. 24 > 91000 Impôts + 95000.460101 + 96100.440100 + 95000.460100 + 91000.318101 + 96100.340001

Le nombre d'habitant·es a légèrement augmenté pour arriver à 30'500.

Fonds PCI :

Un prélèvement extraordinaire au fonds PCI sera opéré en 2025 afin de vider ce fonds et le transférer au Canton⁶. En effet, une réorganisation de la gestion des abris PC est entrée en vigueur et incombera désormais au Canton, et non plus aux communes.

Ce prélèvement de plus de CHF 2,6 mios a toutefois un impact sur notre marge d'autofinancement.

Marge d'autofinancement :

Bien qu'elle reste positive, elle s'amincit dangereusement. Sachant toutefois que les montants inscrits au plan des investissements sont bien plus hauts que la capacité réelle d'investissement de notre Ville, la marge devrait être bien plus élevée aux comptes. Cette marge doit toutefois augmenter pour garantir à notre Ville un équilibre budgétaire sain. Aussi, plus cette marge diminue, plus le risque augmente que les banques auprès desquelles la Ville emprunte augmente leur taux.

Augmentation des postes :

30,55 nouveaux ETP seront créés sur 71 postes⁷. Pour une dizaine d'entre eux, il s'agit d'augmentations statutaires liées à l'entrée en vigueur du nouveau statut du personnel ou de postes pour la nouvelle UAPE de Chamblon. Pour les environ 20 autres nouveaux ETP, il s'agit, pour moitié, d'augmentation de taux de travail de postes existants, et pour moitié, de nouveaux postes créés.

La Commission des finances s'attendait après les très fortes hausses des postes dans les précédents budgets que la tendance baisserait. Elle constate que ce n'est pas le cas. Il s'agit peut-être toujours d'un besoin de rattrapage des effets de presque une décennie de frein aux postes, mais la tendance inquiète. En effet, chaque création de poste a une incidence financière à moyen et long terme dont il s'agit de tenir compte. 30,55 nouveaux EPT, cela représente un investissement considérable : CHF 3,79, et pas seulement pour 2025, mais pour les dizaines d'années à venir. En outre, pour pouvoir investir dans les postes, c'est dans les prestations que les Services serrent leurs dépenses.

Dépenses et recettes par dicastères

Points particuliers et explications :

Administration générale :

- E-séance est un logiciel qui facilitera l'édition des préavis, ainsi que de leur suivi par le Greffe et le bureau du CC (01100.3130.00)
- La Municipalité renonce à une enveloppe qui lui permettait d'octroyer des gratuités. Dorénavant, c'est à chaque Service concerné de faire avec sa propre enveloppe (01200.3105.10)
- De même, chaque Service prendra en charge les éventuels frais juridiques qui le concernerait directement, sans passer par la Municipalité (01200.3132.00)
- Le montant des aides et subventions ne diminue pas, l'Abbaye qui a lieu de manière biennale, n'a pas lieu en 2025 et les subventions à Sports 5 ont été transférées au Service de la culture (01200.3636.00)
- Le nouvel EPT pour le CECRY (Cellule de Crise d'Yverdon) aura pour tâche de seconder le Chef du CECRY dans sa mission de gestion et prévention des crises telles que crise énergétique, tempête, inondation, cyberattaque, etc. Aussi, un nouveau poste de secrétaire juridique est créé pour affronter l'augmentations des litiges. Il interviendra aussi pour les règlements et conventions. (02200.3010.00)

⁶ Voir p. 78 > 16200.3601.09 et 16200.4511.00

⁷ Voir tableau p. 118 et 119

- Les frais de réceptions pour les manifestations seront dorénavant pris en charge directement par le Greffe (02211.3105.10)
- Un nouveau service PON (Population et Numérique) est créé pour faciliter l'accès aux prestations de l'administration par la population, notamment par la création d'un guichet unique (02203)

Finances - Tourisme :

- Plusieurs transferts ont été opérés dans la comptabilisation de certains éléments suite à des demandes de l'État de Vaud. Certains apparaissent dans ce Service et d'autres dans d'autres services.
- L'état de Vaud demande qu'on intègre les remboursements des frais de poursuites fiscaux ici et non plus dans les impôts compte 91000. Cela ne rentre donc plus dans la marge d'auto-financement (02100.4260.00)
- Yverdon participe à une convention de cybersécurité qui lie l'état de Vaud et les communes vaudoises via l'UCV. Chaque partie paie une cotisation au pro rata (02230.3611.05)
- La taxe de séjour qui était auparavant en recettes dans la police administrative a été transférée dans le tourisme suite à une décision de l'Etat de Vaud. Le produit de la taxe de séjour est réparti à 50% à l'ADNV et à 50% dans le tourisme. Jusqu'à l'année dernière, ce dernier montant allait dans la bourse communale (84000.4240.60)
- Les frais d'organisation du Marché de Noël augmentent. Ils sont compensés par les recettes de locations et de sponsoring à hauteur de CHF 60'000.-. En 2024, il a été décidé que la ville s'occupait du marché de Noël de manière internalisée (85000.3636.16 et 85000.4635.00)

Sports - Bâtiments - Jumelage :

- Les sports facultatifs passent de Jecos à Sports. Leur budget ne baisse pas, simplement, il n'y a plus d'imputation interne (21991)
- Le Service des sports développe plusieurs manifestations et dispositifs, dont le triathlon, le Cyclo rallye ou des sports fac à destination des employé-es de la Ville (34100.3105.10)
- Les recettes des entrées à la piscine et à la patinoire semblent fortement surestimées > CHF 341'805 au 1^{er} novembre contre CHF 510'000.- au budget 24 (34101.4240.06)
- Une entreprise sera engagée au Stade municipal en phase test pour gérer les fermetures nocturnes qui ne peuvent pas l'être par du personnel fixe ou auxiliaire (34103. 3130.00)
- Des nouveaux amortissements sont prévus au Stade municipal, mais ils ne seront activés qu'après acceptation de préavis relatif par le CC (34103.3300.40)
- Comme la FYL est gérée par du personnel administratif, il a été décidé que cette fondation paierait elle aussi une participation à la gérance (02240. 4240.00)
- 1,4 ETP de conciergerie seront créés pour l'entretien des bâtiments scolaires, afin de palier à un manque d'effectif chronique, et des situations de burn-out (21700. 3010.00)

Mobilité - environnement – infrastructure :

- Le plan de mobilité de l'administration permet de regrouper les charges et revenus au même endroit et de mieux les visualiser (61512)
- Les tarifs des macarons de parking pour les employé-es de la Ville vont augmenter de 50% (61512.4240.61)
- La facture des transports urbains régionaux va augmenter. Outre la nécessité de renforcer des lignes suite au nouvel horaire CFF, une série de frais de fonctionnement, d'adaptations et d'un déménagement prévu des bureaux vient alourdir la facture 2025 (69210).
- La réutilisation des eaux usées traitées permet une économie sur la consommation de l'eau mais génère des frais (72000.3151.00)

- L'entretien des jeunes forêts, et de forêt de protection, la création de chênaie, nous permet de toucher des subventions accordées pour les mesures du plan climat vaudois (82000.4611.00)
- Le prix de vente des bouteilles de vin produites par les vignes de la Ville va augmenter de CHF 1.- par bouteille (85010.4250.40).

Jeunesse et cohésion sociale :

- Les subventions cantonales ont augmenté de CHF 200'000 pour l'école primaire. L'écolage prend l'ensemble des coûts scolaires divisés par le nombre d'établissements de l'arrondissement répartis à 50% en fonction de la population et 20% en fonction du nombre d'élèves (21200. 4611.00)
- Toute la gestion administrative et pédagogique des cantines scolaires est désormais confiée à la fondation Petitmaitre avec un contrat de prestation (21802).
- Toutes les prestations liées aux séniors doivent être regroupées sous une même fonction (demande de l'Etat de Vaud). Cette fonction ne prend cependant que les prestations, et pas les charges salariales (53500). C'est pour cette raison que les nouveaux ETP délégué sénior ne se trouvent pas ici mais sous (57901.3010.10)
- Un poste de MSP permet de raccrocher des jeunes aux marché du travail en développant un foodtruck. Comme le projet connaît un grand succès le poste va être augmenté. Il sera en partie compensé par une augmentation des recettes de vente (54401.3010.00)
- La Confédération a mis fin à un programme d'aide aux cantons pour qu'ils puissent mettre en place des mesures ad hoc pour les personnes qui ont fui leur pays (réfugiés reconnus, personnes admises à titre provisoire, bénéficiaires du statut de protection) dont Yverdon avait pu profiter. Malheureusement ce programme s'arrête (57300. 4611.00).

Sécurité publique :

- Le montant de redevances d'utilisation de places de parc (macarons et parcomètres) encaissé au 25 novembre est de CHF 4,73 mios. Il manque CHF 1,4 mios pour atteindre l'objectif de 2024 (61510.4240.61)
- Le montant des amendes facturées au 26 novembre est de CHF 4 mios en cumulant les différentes lignes d'amendes et de radars (11100. 4270.00 + 11100. 4270.01 + 61511. 4270.00). Il reste CHF 720'000.- pour atteindre l'objectif de 2024.

Urbanisme - RH - Culture - Durabilité :

- Le compte Administration théâtres et concerts concerne la billetterie des théâtres et les spectacles scolaires (32200)
- Le TBB augmente ses charges alors qu'il diminue son offre. Ceci s'explique par la nécessité de rééquilibrer le budget avec la mission après une crise importante au niveau de l'équipe technique due à un nombre de représentations qui avaient fortement augmenté post covid, la vétusté du théâtre demandant un engagement important. L'engagement d'un certain nombre de technicien·nes supplémentaires est nécessaire pour faire face à ces points et pour respecter les normes de santé et sécurité au travail. Ils permettront également de piloter la gestion de la transformation du théâtre pour qu'il soit aux normes sécuritaires. Les recettes 2024 devraient se situer à un montant supérieur à celui budgétisé (32201)
- Le soutien à Viva Pesta se monte à CHF 48'000.-. Viva Pesta est une réactivation des anciens « Festiv-été » qui étaient géré par l'OTY, repris sous cette nouvelle formule en 2024 par la Commune, suite à l'abandon de ces derniers jugeant les montants octroyés trop faibles en regard de la mission (32900.3636.00).
- Le montant de la subvention à Numerik Games baisse par manque de projet clair pour 2025 mais permet de recruter une nouvelle direction et de faire un teaser (32900.3636.07).

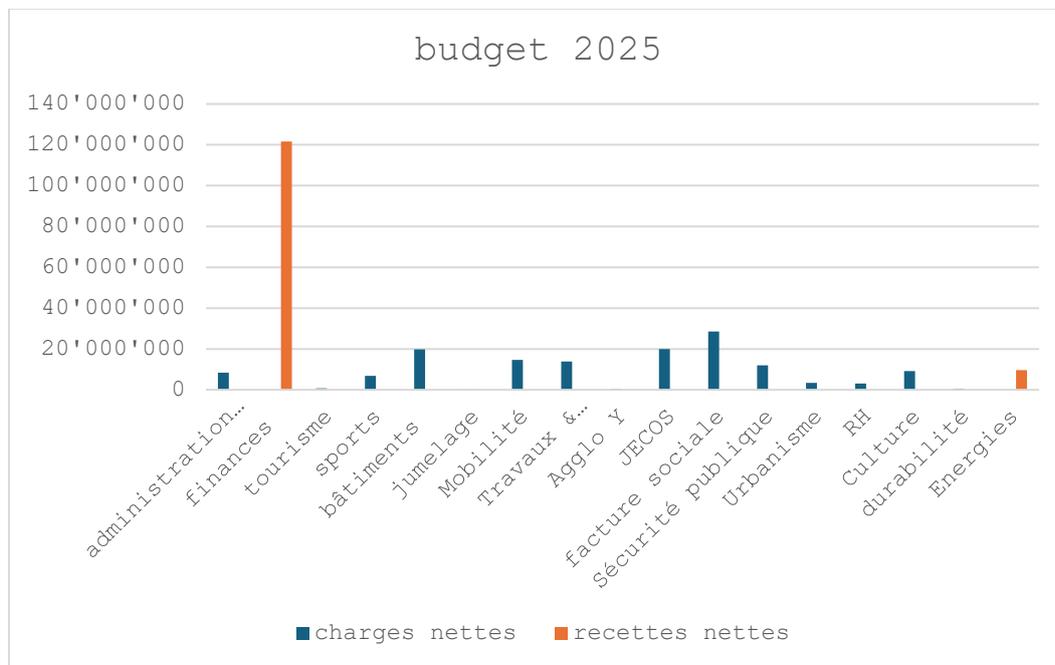
- L'aide au développement se trouve désormais dans les comptes de la Durabilité, avec un montant de CHF 2.-/hab à destination de la FEDEVACO (76100.3634.08)

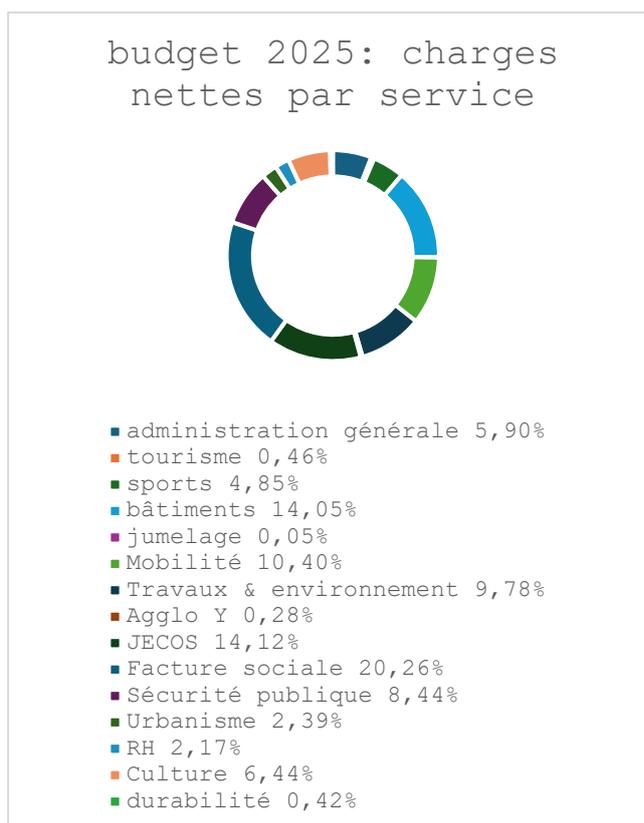
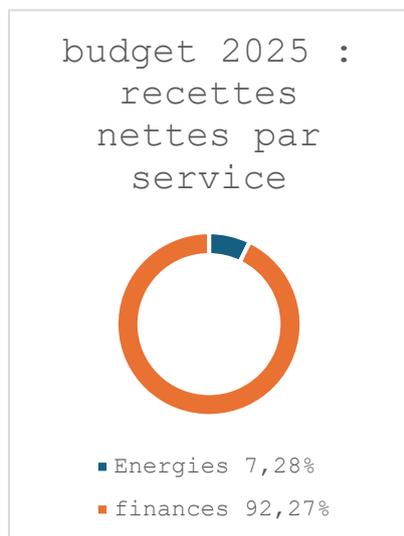
Énergies :

- Les prix de vente et d'achat d'électricité ont baissé de l'ordre de CHF 5 mios. La marge commerciale maximum légale est de CHF 65.- par administré (= ménage) sur la vente d'électricité. (87100).
- La diminution des ventes d'énergie solaire est due aux panneaux sur la salle des Iles qui ne fonctionnent plus correctement, à la baisse du prix de l'électricité et du rachat de l'énergie photovoltaïque (87106.4250.84 et 87107.4250.83).

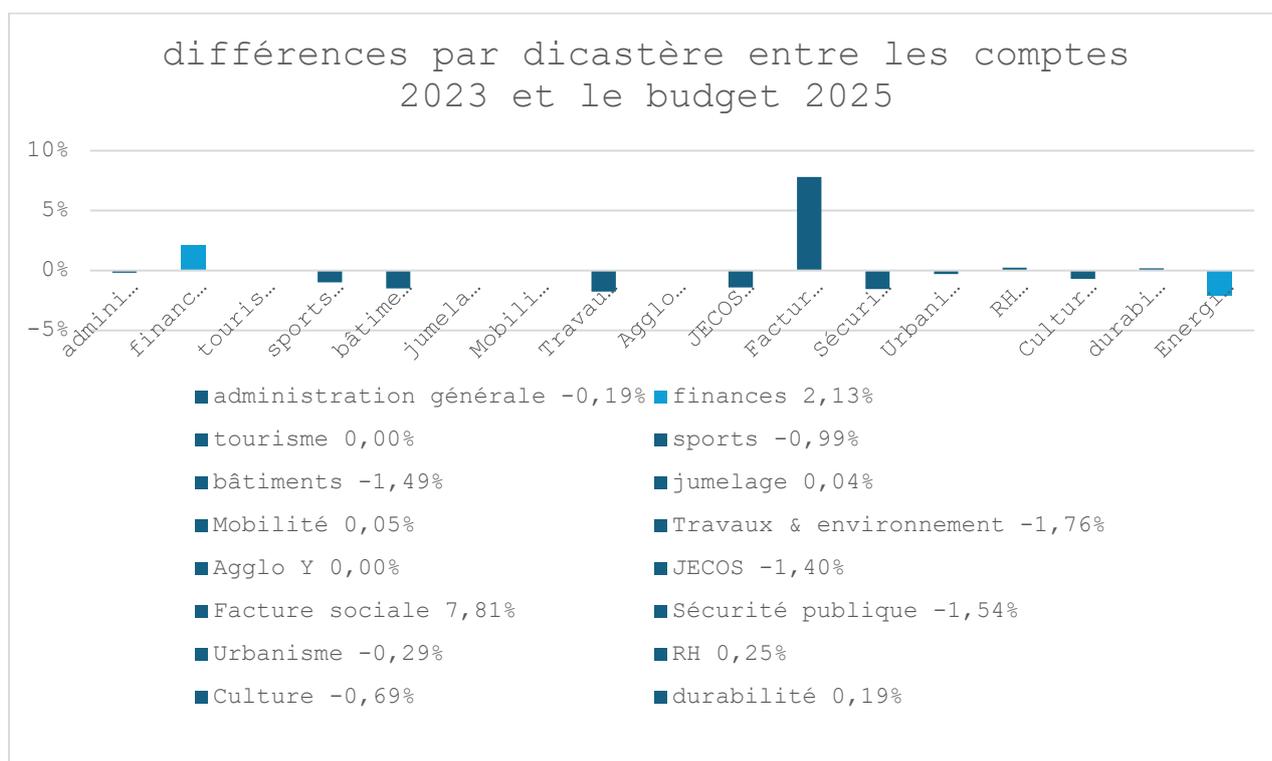
Entre le passage de MCH1 à MCH2, les nombreuses demandes de l'Etat de Vaud de transferts de lignes d'une fonction à l'autre, le manque de numérotation des différents services, il n'est pas toujours évident de s'y retrouver dans ce budget.

Ces infographies permettent de visualiser un peu mieux la répartition des charges et des recettes nettes par service pour ce budget 2025 :





Bien qu'il puisse être discutable de comparer un budget et des comptes, le graphique ci-dessous permet toutefois de constater que proportionnellement au budget/comptes global, il n'y a pas de grande variabilité dans les enveloppes des différents services. A noter qu'une grande part de la facture sociale était comptabilisée dans le Service des finances en 2023, et qu'il y a eu quelques transferts de charges en Services depuis 2023. Ce tableau est donc à prendre à titre indicatif.



Conclusion :

C'est un budget 2025 dans la ligne des précédents budgets qui présente un excédent de charge. Cela peut paraître inquiétant, mais un budget reste un budget et les comptes, pour de multiples raisons, sont toujours beaucoup plus positifs. La majorité de la Commission des finances n'est pas inquiète face à ce budget et a été convaincue par les nombreux éléments qui lui ont été exposés et expliqués. Elle salue ce qu'il propose, malgré la conjoncture plus compliquée que prévue. Il permettra de créer de nouvelles places en UAPE, une réévaluation des salaires du personnel éducatif du réseau d'accueil de jour, la mise en œuvre du nouveau statut du personnel, des mesures d'accompagnement du tissu associatif culturel, des actions de dynamisation du centre-ville, un réseau de transport urbain renforcé, et la création d'un nouveau Service PON afin de faciliter l'accès aux prestations de l'administration par la population.

La Commission des finances salue, bien évidemment, l'amendement que la Municipalité sera en mesure de proposer suite aux négociations avec le Canton sur la participation à la cohésion sociale (facture sociale), qui améliorera le résultat de CHF 1 mio.

La Commission des finances dans son ensemble reste inquiète face au nombre toujours important de nouveaux postes. Si elle a bien conscience du besoin qu'il y eu de combler un certain retard pris face aux besoins dans certains services, elle peine à comprendre le nombre encore très haut de cette année. Elle invite la Municipalité et l'ensemble des Services à limiter ce nombre lors des prochains budgets.

C'est à une évidente majorité que la Commission des finances vous invite, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à accepter ce budget 2025 tel que proposé par la Municipalité, ainsi que l'amendement qui sera proposé par la Municipalité.

Pour la Commission des finances,
Sophie MAYOR, présidente



Yverdon-les-Bains, le 3 décembre 2024